

DELIBERATION

110 (7.8)

Le 23 novembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du Pôle Culturel Le Kiosque à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire
Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur JACOB

Secrétaire : Madame FABRE

Objet : SEM - Versement de fonds de concours de voiries

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique de réfection et d'amélioration de sa voirie, la compétence voirie est exercée par Saint-Etienne Métropole.

Ainsi, les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement. Le montant du fonds ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Il détaille les différentes opérations de voiries pour lesquelles la Commune doit verser un fonds de concours à SEM, comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201124-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

110 (7.8)

Type d'opération	Voirie concernée	Montant des travaux	Fonds de concours dû par la Commune
Enfouissement des réseaux aériens	Rue des Bullieux	144 698 € HT	51 000 € HT
Créations de trottoirs	Avenue de Veauche (1 ^{ère} tranche)	50 000 € TTC	20 000 € TTC
	Avenue de Veauche (2 ^{ème} tranche)	95 000 € TTC	40 000 € TTC
	Rue Blériot	102 000 € TTC	40 000 € TTC
Réduction de la vitesse	Rue Claudius Juquel	35 000 € TTC	15 000 € TTC
Réfection de voirie	Rue des Bullieux (1 ^{ère} tranche)	140 000 € TTC	60 000 € TTC
Aménagement de voirie	Rue des Bullieux (2 ^{ème} tranche)	70 000 € TTC	30 000 € TTC

D'autre part, par délibération n° 75 du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le versement d'un fonds de concours de **6 000 € HT** pour des travaux d'enfouissement de réseaux aériens sur la rue des Vals évalués à 18 931 € HT. L'opération a été abandonnée, il convient d'annuler aujourd'hui ledit fonds.

Ainsi, le montant total des fonds de concours à verser par la Commune à la Métropole est de :

- **45 000 € HT sur les opérations d'enfouissement et d'extension de réseau,**
- **205 000 € TTC sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie.**

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la Commune sera ajusté. Si le coût définitif de l'opération est :

- inférieur à l'estimation initiale, SEM pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du prix initial susvisé et après accord express de la Commune, le montant du fonds de concours sera augmenté, sans excéder la part de financement de SEM.

Monsieur le Maire précise que les fonds de concours seront versés en une fois par la Commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Métropolitain de SEM seront exécutoires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le paiement de fonds de concours versés par la Commune à SEM pour les diverses opérations susmentionnées.

Fait à Andrèzieux-Bouthéon, le 24 novembre 2020

Le Maire,
François DRIOL

